



## Banque désolidarisation et découvert

Par lallie, le 11/12/2013 à 19:02

BONSOIR,

Je viens de me séparer de mon ami, nous avons un compte joint Mr ou Mme, Monsieur ne veut pas recouvrir le découvert qu'il à effectué, je voulais me désolidariser du compte donc j'ai appelé le siège de cette banque, elle m'a répondu que je devais payer que la moitié de la somme du découvert et quand suite mon agence me fera signer un papier de désolidarisation. Mais s'il ne remboursait pas l'autre moitié comment cela se passera t'il ? je vis avec le RSA lui à des biens, dont, un qui à été vendu depuis peu, je ne voudrais pas me retrouver interdit bancaire que puis-je faire ? il à contracté un prêt relais qu'il est le seul à avoir signé ou il devra payer c'est intérêt au moment de la vente et avant 2 ans, je risque rien j'espère? mais le prêt relais est sur le compte.

Dans quel pétrin j'ai été me mettre, le découvert il en joue, il me dit qu'il à pas d'argent et moi je peux rien faire à part payer la moitié.

Merci pour vos conseils, je suis à bout, un grand merci pour m'avoir lu et m'aider. lallie